

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 27 avril 2020 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Yves Desjardins et également par conférence téléphonique Denis Ethier, Éline Brière, Isabelle Nadon, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

20-04-300

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-04-301

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 6.3 Contribution financière - Maison Lyse-Beauchamp - Maison Brunet;
- 10.2 Adjudication de la soumission VML-G-20-06-MING - Services professionnels [pour la production d'un PFT relativement au projet de la nouvelle bibliothèque à Mont-Laurier;
- 10.3 Octroi d'un mandat supplémentaire à la firme WSP pour le projet réduit de revitalisation du centre-ville – devis VML-MING-16-01.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-04-302

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 20 avril 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 20 avril 2020.

ADOPTÉE.

DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 350

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu entre le 1^{er} avril et le 8 avril 2020 en regard du règlement numéro 350 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 225 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne*, et le dépose au conseil.

DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 353

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu entre le 1^{er} avril et le 8 avril 2020 en regard du règlement numéro 353 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 132 000 \$ pour l'aménagement extérieur du centre sportif Jacques-Lesage*, et le dépose au conseil.

20-04-303

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-33 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 95-33 intitulé *Règlement pour modifier les annexes « II » et « III » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et des activités de la Ville*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adopter le règlement numéro 95-33, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

20-04-304

APPUIE À LA SADC D'ANTOINE-LABELLE AUPRÈS DU RÉSEAU DES SADC ET CAE COMME CANDIDATURE HÔTE DU CONGRÈS 2022

CONSIDÉRANT que le Réseau des SADC du Québec lance actuellement un appel aux candidatures pour déterminer quelles seront les SADC hôtes des congrès 2022, 2023 et 2025;

CONSIDÉRANT que ces congrès offrent l'opportunité de faire découvrir la région auprès de 200 congressistes et leurs accompagnateurs;

CONSIDÉRANT que ces congrès s'échelonnent sur 3 à 4 jours et entraîneront des retombées économiques importantes en plus de permettre un rayonnement des forces du territoire;

CONSIDÉRANT le grand potentiel de la région, l'engagement de l'équipe de la SADC d'Antoine-Labelle et l'expérience acquise par son implication dans le projet Réunions et Congrès Hautes-Laurentides sont des facteurs qui permettront à l'organisation de bien relever le défi;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'appuyer la SADC d'Antoine-Labelle auprès du Réseau des SADC et CAE comme candidature hôte du congrès 2022.

ADOPTÉE.

20-04-305

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SUPPORT ANNUEL DU LOGICIEL ICO SOLUTIONS - PLAINTES ET REQUÊTES

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du contrat d'entretien et de support annuel de l'application « Plaintes et requêtes » avec ICO Technologies inc. prévoyant une augmentation de 2,5 %;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de support annuel de l'application « Plaintes et requêtes » avec ICO Technologies inc. pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement relatif au contrat au montant de 1 040,12 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

20-04-306

ANNULATION DE TAXES FONCIÈRES ET DES INTÉRÊTS AFFÉRENTS

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser la trésorière à annuler les soldes de taxes à recevoir irrécupérables en regard des dossiers des années 2016 et antérieures, pour un montant de 785,41 \$ ainsi que les intérêts afférents, tels que mentionnés à la liste jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente.

ADOPTÉE.

20-04-307

ANNULATION DE FACTURES ET DE SOLDES EN MAUVAISES CRÉANCES ET DES INTÉRÊTS AFFÉRENTS

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser la trésorière à annuler les factures et les soldes en mauvaises créances, ainsi que les intérêts y afférents, pour un montant total de 11 963,46 \$ en proximité, et de 33,19 \$ en agglomération, lesquels sont énumérés à l'annexe jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

20-04-308

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MAISON LYSE-BEAUCHAMP - MAISON BRUNET

CONSIDÉRANT la participation de la Maison Lyse-Beauchamp à la démolition de la maison Brunet du parc industriel en récupérant le recouvrement en tôle pour sa valeur historique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser la trésorière à verser une contribution de 2 000 \$ à la Maison Lyse-Beauchamp pour les supporter dans la démolition de la maison Brunet du parc industriel de la Lièvre en récupérant le recouvrement de tôle pour sa valeur historique.

ADOPTÉE.

20-04-309

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-57 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 134-57 visant à modifier la grille des usages et normes en regard de la zone A-152 afin d'y permettre l'usage spécifiquement permis d'atelier d'usinage nécessitant de l'entreposage extérieur, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-04-310

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-57 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-57 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier la grille des usages et normes en regard de la zone A-152 pour y ajouter un usage spécifiquement permis* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que les articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* oblige les municipalités qui adoptent un règlement relatif au zonage de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement provincial a interdit tout rassemblement intérieur et extérieur;

CONSIDÉRANT que cette directive empêche les citoyens de venir faire valoir leurs observations ou poser leurs questions au conseil en lien avec ledit règlement;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-008 du gouvernement du Québec proposant une procédure de remplacement aux procédures municipales nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère le règlement numéro 134-57 de prioritaire parce que le demandeur a un grand manque d'espace pour manipuler les remorques, pour entreposer les structures arrivées pour toutes les commandes en attente et pour entreposer temporairement les remorques de clients à réparer;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 134-57, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à publier un avis public respectant le décret 2020-008, lequel propose de mener une consultation écrite en remplacement de la procédure habituelle. Cette période de consultation écrite se tiendra du 6 au 21 mai 2020.

ADOPTÉE.

20-04-311

HONORAIRES PROFESSIONNELS À HUT ARCHITECTURE POUR LES SERVICES ADDITIONNELS SA12 ET SA13 CONCERNANT DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE ET LA PRISE DE POSSESSION AVANT LA FIN DES TRAVAUX, DEVIS VML-G-18-23

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels accordé à HUT architecture pour le projet de rénovation et de mise à niveau de la piscine municipale, résolution 18-10-633;

CONSIDÉRANT les demandes de services additionnels SA12 et SA13 de HUT architecture pour des travaux additionnels en architecture et pour la prise de possession avant la fin des travaux, pour un montant total de 615,00 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que ces demandes ont été approuvées et recommandées au conseil municipal pour approbation tel que prévu au devis;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver les demandes de services additionnels SA12 et SA13 de HUT architecture pour des travaux additionnels en architecture et pour la prise de possession avant la fin des travaux.

D'autoriser la trésorière à payer les factures relatives à ces services au montant de 615,00 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement 330.

ADOPTÉE.

20-04-312

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-06-MING - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION D'UN PFT RELATIVEMENT AU PROJET DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE À MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées pour obtenir des services professionnels pour la production d'un PFT relativement au projet de la nouvelle bibliothèque à Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que les offres étaient reçues jusqu'au 21 avril 2020 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-06-MING;

CONSIDÉRANT que les offres reçues, sont les suivantes :

- Chevalier Morales Architectes inc.
- Hébert Zurita Danis Smith Architectes
- ACDF Architecture inc.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour procéder à l'étude des offres, laquelle s'est déroulée le 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'un rapport du comité de sélection a été complété et qu'une recommandation est déposée au conseil pour l'adjudication du devis;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter la recommandation du comité de sélection préparée par la secrétaire, madame Stéphanie Lelièvre, en date du 24 avril 2020, à l'effet d'adjuger à Chevalier Morales Architectes inc. la soumission VML-G-20-06-MING, concernant les services professionnels pour la production d'un PFT relativement au projet de la nouvelle bibliothèque à Mont-Laurier, au prix de 38 000 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant conforme au devis, recevable et ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au projet S20-445

ADOPTÉE.

20-04-313

OCTROI D'UN MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À LA FIRME WSP POUR LE PROJET RÉDUIT DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE – DEVIS VML-MING-16-01

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme WSP en 2016 pour le projet de revitalisation du centre-ville suite à l'appel d'offres VML-MING-16-01, résolution 16-04-260 et 18-03-170;

CONSIDÉRANT que l'estimation des coûts du projet initial était plus élevée que prévu et que la Ville a décidé de réduire l'ampleur du projet (projet centre-ville phase 1);

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater des professionnels pour refaire la conception et produire les plans et devis du projet centre-ville phase 1;

CONSIDÉRANT que la firme WSP a produit les plans et devis du projet initial et que la Ville est d'avis qu'ils sont les plus qualifiés pour l'exécution du projet centre-ville phase 1;

CONSIDÉRANT le mandat supplémentaire donné à WSP sous forme de banque d'heures pour l'étape conception du projet centre-ville phase 1, résolution 19-09-600;

CONSIDÉRANT la proposition de WSP de produire les plans et devis du projet centre-ville phase 1 sous forme de banque d'heures pour un montant maximum de 30 251,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'octroyer à WSP un montant maximum de 30 251,00 \$ sous forme d'une banque d'heures pour la production des plans et devis pour l'appel d'offres construction du projet centre-ville phase 1.

Les taux horaires, plus les taxes applicables, pour la banque d'heures sont les suivants :

Infrastructures

- Ingénieur sénior : 118,00 \$/heure;
- Ingénieur intermédiaire : 95,00 \$/heure;
- Ingénieur junior : 61,00 \$/heure;
- Technicien sénior : 90,00 \$/heure;
- Technicien intermédiaire : 70,00 \$/heure;
- Technicien junior : 45,00 \$/heure;
- Auxiliaire technicien : 37,00 \$/heure.

Aménagement paysager

- Architecte paysagiste sénior : 118,00 \$/heure;
- Ingénieur sénior : 118,00 \$/heure;
- Architecte paysagiste intermédiaire : 95,00 \$/heure;
- Technicien intermédiaire : 70,00 \$/heure;
- Assistant : 37,00 \$/heure.

Électricité

- Ingénieur sénior : 118,00 \$/heure;
- Ingénieur intermédiaire : 95,00 \$/heure;
- Ingénieur junior : 61,00 \$/heure;
- Technicien junior : 45,00 \$/heure;
- Auxiliaire technicien : 37,00 \$/heure.

Ces dépenses sont imputables au projet S08-139.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-04-314

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire